



Département de la LOIRE
COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE BAROILLE
42510
Tél. 04 77 65 44 44
contact@saintgeorgesdebaroille.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

Le neuf du mois d'avril deux mille dix-huit, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 3 avril 2018

Etaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. BOUTTET Ludovic, M. Claude ROCHE, M. GAY Sébastien, M. Dominique DEMARE, M. Gilles SIMON, Mme ARMAND Josiane.

Etaient excusés : M. Philippe VIALON, donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEIGNOL, Mme Julie DEPLATIERE, donne pouvoir à Mme Josiane ARMAND, M. Frédéric BRUSQ, donne pouvoir à M. Gilles SIMON.

Secrétaire de séance : M. Sébastien GAY

Le compte-rendu de la séance du 05 mars 2018 est approuvé sans réserve.

Compte administratif 2017 de la commune présenté par M. Ludovic BOUTTET :

Fonctionnement : + 78.885,20 € en résultat d'exploitation cumulé à reporter et 2.653,87 € au financement des investissements au compte 1068.

Investissement : + 3.226,13 € en résultat d'investissement cumulé à reporter.

Le compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

Compte administratif 2017 du SPANC présenté par M. Ludovic BOUTTET :

Exploitation : + 229,73 € en résultat d'exploitation cumulé à reporter.

Investissement : sans objet

Le compte administratif du SPANC est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

Compte administratif 2017 de l'assainissement présenté par M. Ludovic BOUTTET :

Exploitation : + 4.236,45€ en résultat d'exploitation cumulé à reporter.

Investissement : + 5.421,54 € en résultat d'investissement cumulé à reporter.

Le compte administratif de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

Vote des budgets primitifs 2018

Le budget de la commune en fonctionnement s'équilibre à 298.526,35 € et en investissement à 161.035,30 €.

Le budget du SPANC s'équilibre en fonctionnement à 3.000,00 € et en investissement à 66.300 €.

Le budget de l'assainissement en exploitation s'équilibre à 27.474,24 € et en investissement à 24.375,89 €

Les budgets primitifs 2018 commune, assainissement, spanc sont adoptés à l'unanimité.

Compte de gestion du receveur municipal

M. le Maire donne connaissance des comptes de gestion du trésorier pour les budgets de la commune, du SPANC, de l'eau et l'assainissement. Sans débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion.

Vote des taux

M. le Maire propose une très légère augmentation des taux pour 2018, à savoir :

+ 0,05 % pour la taxe d'habitation (de 10,55 % à 10,60 %, soit 251 €/an pour la commune),

+ 0,02 % pour le foncier bâti (de 4,99 % à 5,01 %, soit 74 €/an pour la commune),

+ 0,10 % pour le foncier non bâti (de 21,10 à 21,20 %, soit 40 €/an pour la commune).

Soit un total de recettes annuel pour la commune de 365 €. Ces taux sont votés à 9 voix pour et voix contre.

Désignation d'un nouveau membre au sein du CCAS

Considérant la démission de Mme CHAUVÉ, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein du CCAS. M. Le Conseil Municipal désigne M. Sébastien GAY pour siéger au Conseil d'Administration au sein du CCAS. Mme Josiane ARMAND est nommée Vice-Présidente.

Attribution de subventions

Après lecture des demandes de subventions, Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes : 30 € à la Ludothèque des Ecoles Publiques des cantons de Boën-sur-Lignon, 40 € au Judo club Germanois. La demande du Collège St Camille de St Just en Chevalet n'a pas été retenue.

Décision du Tribunal Administratif

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 octobre concernant la requête présentée par M. René MICHAUD qui vise l'annulation de la décision de refus du permis de construire d'un tunnel de stockage pour fourrage. A noter que les permis de construire déposés en notre commune, sont instruits par les services de l'Etat, la Direction Départementale Territoriale de Saint-Etienne. Le jugement a été rendu le 27 février 2018, ayant annulé la décision du 25/04/2016 du refus du permis de construire et faisant injonction à la commune de St Georges de Baroille de délivrer à M. Michaud le permis de construire. Le conseil municipal décide de ne pas faire appel à cette décision.

Demande du FSIL 2018

Le conseil municipal autorise M. le Maire à faire une demande au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) auprès de l'Etat pour le projet de la réfection de l'étanchéité et isolation thermique de la mairie. Le coût total de ces travaux s'élève à 11.822,72 € HT.

Questions diverses

M. Gilles SIMON fait le compte-rendu de la réunion du syndicat intercommunal du Forez. Un tracteur va être renouvelé.

M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion du Syndicat de Villerest. Le taux de contribution a été voté à 15 %, soit une diminution de 3 %.

M. Ludovic BOUTTET fait le compte-rendu du conseil d'école.

La publication de l'enquête publique relative à un échange de parcelle et l'aliénation d'un chemin rural a été faite en date du 29 mars. Le dossier sera déposé en mairie pendant 17 jours du 17/4/2018 au 03.05.2018. Le commissaire -enquêteur tiendra une permanence en mairie le samedi 28/04/2018 de 10 h à 12 h.

Il est rappelé que tout chien errant sur la commune sera capturé par M. CROS (maître-chien) et transporté à la SPA de Roanne suivant la convention signée par la commune.

La 5ème édition de la foire du Bœuf organisée par le restaurant la P'tite Poularde aura lieu les 28 et 29 avril (expositions, attractions diverses, soirée pot au feu samedi soir, boeuf à la plancha dimanche midi, concours de cuisine "trophée du village gourmand").

Fin de séance : 23 h 20

Prochaine séance : lundi 4 juin à 20 h 30

Le Maire,
Jean-Pierre SEIGNOL

Le secrétaire,
Sébastien GAY

